



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 07 JUILLET 2022**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 37

Affiché le : 08/07/2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept du mois de juillet à 18H00 le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Présents : M. GACHON – Mme CZURKA – M. AMAR – Mme MORBELLI – Mme CUIILLIERE – M. GARDIOL – Mme ATTAF – M. PORTE – Mme NERSESSIAN – M. MICHEL – Mme DESCLOUX – M. PIQUET – M. OULIE – Mme HAMOU-THERREY – Mme MICHEL – Mme RAFIA – Mme BERTHOLLAZ – M. DE SOUZA – Mme ROVARINO – Mme CHAUVIN – M. JESNE – M. SAURA – M. MENGEAUD – Mme CARUSO – M. SAHRAOUI – Mme SAHUN – M. ALLIOTTE – Mme JONNIAUX – Mme CONTICELLO – M. BORELLI

Pouvoirs : M. MONDOLONI à Mme DESCLOUX – M. MERSALI à M. OULIE – Mme ROSADONI à M. PIQUET – Mme LEHNERT à M. GARDIOL – M. FERAL à Mme SAHUN – M. BOCCIA à M. ALLIOTTE – M. SANCHEZ à Mme JONNIAUX – M. GACHET à Mme CONTICELLO

Absents : M. DE SOUZA- M. RENAUDIN

Secrétaire de séance : M. SAHRAOUI

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

N° Acte : 7.5

Délibération n°22-118

Vu que l'Agence Nationale du Sport, dans le cadre de sa politique d'aide en faveur des équipements sportifs, a pour objectif de contribuer à corriger des inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux pratiques et aux équipements sportifs en proposant une aide financière en faveur du développement des équipements sportifs, avec pour priorité les territoires urbains et ruraux les plus carencés et les publics les plus éloignés de l'activité sportive.

Considérant qu'une aide financière pourrait être allouée pour l'opération sélectionnée ci-dessous :

Projet	Coût de l'opération HT	Partenaire financier	Taux de participation	Montant de la subvention sollicitée HT
Couverture de deux courts de tennis existants et rénovation d'un court complémentaire sur le site du club de tennis du Griffon	975 000 €	Agence Nationale du Sport	20%	195 000 €
		Métropole	20%	195 000 €
		CD 13	40%	390 000 €
		Autofinancement commune	20%	195 000 €
		TOTAL		975 000 €

Afin d'aider la Ville à faire face à l'importance des crédits à mobiliser, le maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une aide de l'Agence Nationale du Sport aux taux et montants présentés ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

SOLLICITE une participation financière de l'Agence Nationale du Sport, au taux et montants visés ci-dessus, pour la réalisation des opérations sélectionnées,

PRECISE que les crédits nécessaires sont imputés au budget de la commune, section investissement,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à cette demande de participation.

Délibération du Conseil Municipal
Mis en ligne le 11/07/2022
reçue à la Préfecture le 08/07/2022

POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 08 juillet 2022
P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE

